

Tarifs TTC • Professionnels 2024

Tarifs à l'usage (durée + distance parcourue) – Classique

Catégorie	1 h.	24h.	7 jours	Km ≤ 100	Km > 100
S*	3,50 €	33 €	180 €	0,41 €	0,22 €
M	4,00 €	36 €	210 €		
L	4,50 €	44 €	240 €		
XL	5,00 €	48 €	270 €	0,51 €	0,27 €
XXL	5,50 €	54 €	300 €		

Tarifs à l'usage (durée + distance parcourue) – Fréquence

Catégorie	1 h.	24h.	7 jours	Km ≤ 100	Km > 100
S*	2,50 €	22 €	120 €	0,41 €	0,22 €
M	3,00 €	27 €	150 €		
L	3,50 €	33 €	180 €		
XL	4,00 €	38 €	210 €	0,51 €	0,27 €
XXL	4,50 €	44 €	240 €		

Les prix dégressifs s'appliquent par trajet.

* Dans les villes qui proposent une offre de free-floating, ce service est facturé au quart d'heure selon tarif S + 2,5 € de prise en charge.

Modalités d'inscriptions

> **Frais d'inscription** : 40 €

> **Dépôt de garantie** : 150 €

> **Pièces à fournir** : Permis de conduire ou pièce d'identité du représentant légal, KBIS ou document équivalent de moins de 3 mois, RIB et mandat Sepa (sauf si paiement par, chèque ou virement).

Abonnements mensuels

> **Formule Classique** :

- 1 à conducteurs : 8 €
- 2 à 5 conducteurs : 10 €

> **Formule Fréquence** :

- 1 à conducteurs : 16 €
- 2 à 5 conducteurs : 20 €
- 6 à 10 conducteurs : 25 €
- 11 à 50 conducteurs : 30 €
- + de 50 conducteurs : 50 €

Formules avec engagement de consommation annuelle minimum

	Engagement annuel	Service Plus	Remise
Pro 1	1200 €/an	Carburant inclus, assistance 24/7, garantie réservatin H-5, inscription gratuite de vos salariés pour des usages personnels	Abonnement offert
Pro 2	2100 €/an	Service Pro 1 + avance péages autoroutiers sur carte carburant, accès à notre offre premium (TESLA)	3% de remise sur le tarif Fréquence + Abonnement offert
Pro 3	3600 €/an	Service Pro 2 + création d'une station Citiz à moins de 200 m de vos bureaux	5% de remise sur le tarif Fréquence + Abonnement offert
Pro 4	6000 €/an	Service Pro 3 + franchise assurance réduite, possibilité d'avoir une voiture dédiée avec logo de l'entreprise pendant les heures de bureau	7,5% de remise sur le tarif Fréquence + Abonnement offert

Bon à savoir

- > **Tout est inclus** : assurance, carburant ou dépenses d'énergie, entretien, parking à la station, lavage bi-mensuel.
- > **Assurance** : franchises et options jeunes conducteurs disponibles dans l'Annexe Assurance.
- > **Entre 21h et 9h du dimanche au jeudi et 23h et 9h le vendredi et samedi**, seuls les kilomètres parcourus sont facturés (hors majorations d'assurance).
- > **Réduction de 50 %** sur les heures non utilisées en cas de retour anticipé du véhicule.
- > **Accédez aux 2 500 voitures du Réseau Citiz**: idéal pour combiner train et autopartage dans toute la France.

La coopérative Citiz Provence

Citiz Provence est géré et développé par la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Autopartage Provence, créée en 2002. Le capital de cette société à but non lucratif est détenu par ses utilisateurs, ses fondateurs, ses salariés et plusieurs partenaires publics et privés, répartis par collèges et représentés au sein du Conseil d'Administration (CA).

En souscrivant une ou plusieurs parts sociales de 914.69 €, vous soutenez l'autopartage dans votre région.

Citiz vous offre les frais d'inscription et une remise sur l'abonnement (8 €/ part sociale, 16 € maximum).

Le Réseau Citiz

Le réseau coopératif Citiz est composé d'opérateurs locaux indépendants, proposant **2 500 voitures en autopartage dans plus de 220 communes françaises.**

Votre contrat Citiz vous permet d'accéder à toutes ces voitures : idéal pour combiner train et autopartage dans toute la France.

Contactez-nous quelques jours avant votre déplacement pour que nous puissions activer votre accès à la ville de votre choix. Cela suppose de transférer vos données d'utilisateur à l'opérateur local concerné.

Une fois activé, votre accès dans une autre ville est permanent.

> **Retrouvez l'ensemble du réseau Citiz sur www.citiz.coop**



Contrat d'inscription • Professionnel 2024

Entre **Autopartage Provence**, SA Coopérative d'intérêt collectif

16 avenue des Chartreux 13004 Marseille

représentée par M. Yvon ROCHE d'une part,

Et

NOM

Raison sociale (si différente du nom) :

Adresse :

Représentée par M/Mme :

Qualité :

Interlocuteur.trice principal.e :

Tél. mobile : E-mail :

Responsable facturation :

Tél. mobile : E-mail :

Dénommé-e « le/la locataire », d'autre part, qui déclare pour lui-même, et pour le(s) conducteur(s) supplémentaires liés :

- être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité (joindre une photocopie du permis de conduire de la personne signataire au contrat et des conducteurs liés).

- ne pas avoir fait l'objet de condamnation pour état d'ivresse au cours des 5 dernières années

- ne pas avoir fait l'objet d'un retrait de permis de conduire supérieur à 45 jours au cours des 3 dernières années

- **avoir pris connaissance et d'accepter les conditions de location ci-après**

FORMULE CHOISIE (cocher une des cases) :

	CLASSIQUE	FREQUENCE
1 carte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 à 5 cartes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6 à 10 cartes	-	<input type="checkbox"/>
11 à 20 cartes	-	<input type="checkbox"/>
Au-delà de 20 cartes	-	<input type="checkbox"/>
Formule Pro 1	-	<input type="checkbox"/>
Formule Pro 2	-	<input type="checkbox"/>
Formule Pro 3	-	<input type="checkbox"/>
Formule Pro 4	-	<input type="checkbox"/>

INSCRIPTION (cocher une des cases) :

Je choisis le paiement mensuel, verse un dépôt de garantie de 150 € + des frais d'inscription de 40 €

Je souscris une / plusieurs part(s) de 914,69 € dans la SCIC Autopartage Provence

En cas de prise de part sociale :

> Bulletin de souscription à compléter

> Frais d'inscription offerts, pas de dépôt de garantie à verser

> Abonnement mensuel réduit de 8 €/mois/part sociale (16 € maximum) selon le nombre de conducteurs déclarés et tarifs en vigueur

ASSURANCE (voir détail en annexe - En cas d'accident) :

Assurance classique — Franchise de 700 € / 1000 €

Incluse par défaut

Assurance + (rachat partiel) — Franchise de 200 € / 500 €

Majoration horaire : voir détail en annexe

Jeune conducteur — Franchise de 700 € / 1000 €

Majoration horaire : voir détail en annexe

jusqu'au :

Fait à le

Le locataire

Cachet et signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Autopartage Provence

Cachet